ACADEMY & FINANCE

Conflits d'intérêts et LSFin : comment mettre en œuvre les mesures organisationnelles attendues

> Comment se comporter en présence de certains conflits d'intérêts évitables ?
> Comment empêcher et/ ou monitorer l'échange d'information entre collaborateurs ?
> Comment mettre en place un processus objectif de sélection des instruments financiers ?
> Produits maison, rétrocessions : quelles mesures prendre en matière de rémunération ?

Laurent Zuchuat,
Co-founder,
Mase Partners SA

Cecilia Peregrina,
Senior Manager,
PWC Legal, Genève

Isy Isaac Sakkal,
Counsel,
Lenz & Staehelin, Genève

14.00 **Rappel des différentes facettes de la problématique des conflits d'intérêts dans la LSFin**
• Conflits d'intérêts et abus de marché (opérations des collaborateurs)
• Les rémunérations provenant de tiers (rétrocessions)
• Privilégier les instruments propres et le problème de la double rémunération (double dip)
Laurent Zuchuat

14.20 **Identifier les conflits d'intérêt**
• L'obligation de mapping des conflits d'intérêts (art 28 OSFin)
• Conflits d'intérêt relatifs aux produits maison et sur les produits externes
- Double dip sur les produits maison et sur la gestion
- Les produits externes : quels risques de conflits d'intérêt ?
Laurent Zuchuat

Mesures organisationnelles

14.50 **Eviter les conflits d'intérêts : quelles mesures organisationnelles sont attendues ?**
• Conflits d'intérêt évitables et inévitables : s'il est possible d'éliminer un conflit d'intérêt, a-t-on une obligation de l'éliminer
• Comment se comporter en présence de certains conflits d'intérêts comme :
- accords commerciaux avec un fournisseur de produits financiers
- conseil en placement et gestion de fortune influencés par une politique de rémunération
- transactions entre client et collaborateur
• Empêcher et/ ou monitorer l'échange d'information entre collaborateurs
• Quelles séparations fonctionnelles, organisationnelles, managériales pour éviter les conflits d'intérêts ?
Laurent Zuchuat

Sélection des produits

15.20 **Quelles mesures prendre en matière de sélection des produits ?**
• Quels sont les arguments objectifs en faveur des produits maison et qui correspondent aux intérêts des clients : le gérant connait mieux le produit, son fonctionnement, ses risques, il ne se heurte pas au manque de transparence de certains produits externes ; le produit maison est moins cher
• Comment mettre en place un processus de sélection des instruments financiers à partir de critères objectifs (en usage dans la branche) afin d'éviter l'accusation de conflits d'intérêts ? Quels sont les critères objectifs possibles ? Quels sont les « usages de la branche » ?
• Limiter la proportion du portefeuille investi en produits maison : quelles sont les seuils fixés par la FINMA ?
Cecilia Peregrina

16.00 Pause-café

Rémunération

16.20 **Quelles mesures prendre en matière de rémunération ?**
• Systèmes de rémunération
• Rémunérations reçues de tiers (rétrocessions) : sur le plan civil et règlementaire
• Rémunérations liées aux propres instruments financiers du prestataire et cas du double dipping.
Isy Isaac Sakkal

Communication avec le client

16.50 **La communication et la transparence avec le client**
• L'obligation de délivrer une communication transparente aux clients
• Devoir d'information sur l'offre de marché prise en compte
• L'univers de placement doit être décrit de manière complète et transparente : comment implémenter cette obligation en pratique ?
• Quels sont les risques de conflits d'intérêt qu'il faut discloser ?
• Comment informer / attirer l'attention de la clientèle sur les conflits d'intérêt inévitables liés à ses propres instruments de manière correcte / conforme et suffisante ?
Laurent Zuchuat

17.30 Fin du séminaire

Formation accréditée par

VSV ASG

Formation reconnue par

saq
Swiss Association for Quality

GENÈVE, JEUDI 30 OCTOBRE 2025, 14.00-17.30, HÔTEL PRÉSIDENT / ONLINE (ZOOM)

ACADEMY & FINANCE

Conflits d'intérêts et LSFin : comment mettre en œuvre les mesures organisationnelles attendues

Informations pratiques

Renseignements et inscriptions
par tél : +41 (0)22 849 01 11
par e-mail : info@academyfinance.ch
par courrier : Academy & Finance SA,
Rue Neuve-du-Molard 3, CP 3039
CH-1211 Genève 3
www.academyfinance.ch

Lieu de la conférence
Hôtel Président, 47 quai Wilson, Genève

Visio conférence
Le lien Zoom sera envoyé le 29 octobre après-midi.

Prix
620 CHF (+ TVA 8.1%)
Gérants membres de l'ASG : 520 CHF
Gérants non-membres de l'ASG : 560 CHF
Inscriptions supplémentaires de la même société : -50%

Formation accréditée par VSV ASG

Pour cette formation accréditée par l'ASG, les participants inscrits au programme de formation ASG reçoivent 3 crédits.

Formation reconnue par saq Swiss Association for Quality

Reconnaissance en tant que mesure de recertification SAQ pour la certification "Conseiller à la clientèle Banque" Code SAQ: CWMA-ACFI-25-2014

Inscription et paiement
Règlement par virement bancaire ou par carte de crédit. Le montant facturé sera débité dès réception des informations relatives à la carte. Dans tous les cas, une facture vous sera transmise par email.

Annulation
Les annulations reçues avant le 23 octobre 2025 seront remboursées à hauteur de 100%. Les annulations reçues après le 23 octobre ne seront pas remboursées. Pour être prise en compte, toute annulation doit être formulée par écrit (email, courrier ou télécopie) avant la conférence. Si l'annulation n'est pas reçue par courrier ou par fax avant la conférence, le montant total de l'inscription sera dû. Un remplacement est admis à tout moment. Il doit être communiqué par écrit avant la conférence.

AF 1435

Bulletin d'inscription

☐ Je m'inscris à la conférence "Conflits d'intérêts et LSFin : comment mettre en œuvre les mesures organisationnelles attendues" à Genève le 30 octobre 2025.
Je participerai : ☐ en présentiel ☐ online (Zoom)

Ma société est : ☐ gestionnaire de fortune ☐ gestionnaire de fortune et membre de l'ASG

Pour plus de confort, inscrivez-vous par téléphone au +41 (0)22 849 01 11.

1ER INSCRIT

Prénom et nom .....

Fonction .....

E-mail .....

2ÈME INSCRIT (-50%)

Prénom et nom .....

Fonction .....

E-mail .....

Société .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél ..... Fax .....

Nom et adresse email de la personne responsable du paiement de la facture

.....

Virement bancaire ☐ Mastercard ☐ VISA ☐

N° de carte: _____/_____/_____/_____ Date d'expiration: ____/____

Nom du détenteur de la carte .....

Date .....

Signature .....

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.